



communauté
de l'auxerrois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 03 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu intégral et les documents annexes sont disponibles sur le site internet de la Communauté de l'auxerrois ainsi qu'au siège sur demande de consultation aux horaires habituelles d'ouverture.

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 27 août 2020, s'est réuni le 03 septembre 2020 à 09 h 00 à AUXERREXPO, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 59

votants : 62 dont 3 pouvoirs

Etaient présents :

Stéphane ANTUNES, Pascal BARBERET, Céline BAHR, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Anna CONTANT, Nordine BOUCHROU, Fabrice JACQUOT, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Carole CRESSON GIRAUD, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Raymonde DELAGE, Daniel CRENE, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Gérard DELILLE, Michel DUCROUX, Arminda GUIBLAIN, Sébastien DOLOZILEK, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Françoise LANG, Pascal HENRIAT, Isabelle JOAQUINA, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Julien JOUVET, Jean-Luc LIVERNEAUX, Crescent MARAULT, Florence LOURY, Bruno MARMAGNE, Rémi MÉLINE, Odile MALTOFF, Lionel MION, Frédéric PETIT, Marie-Agnès MAURICE, Gilles PEYLET, Patrick PICARD, Emmanuelle MIREDDIN, Parick CROS, Maryse NAUDIN, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maud NAVARRE, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Mickaël TATON, Dominique TORCOL, Maryvonne RAPHAT, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Maryline SAINT-ANTONIN, Yves VECTEN, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Laurent HOURDRY à Pascal HENRIAT, Laurent PONROY à Hicham EL MEHDI, Sylvie PREAU à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Margaux GRANDRUE, Souleymane KONÉ.

Secrétaire de séance : Pascal HENRIAT.

N° 2020-069

Objet : Vice-présidents – Détermination du nombre

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de fixer le nombre de Vice-Présidents à 11.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-070

Objet : Vice-Présidents - Election

Election du 3^{ème} vice-président :

Après appel à candidatures, Madame Arminda GUIBLAIN et Madame Maud NAVARRE se déclarent candidates.

Ont obtenu :

Arminda GUIBLAIN :	49 voix
Maud NAVARRE :	2 voix
Jean-Luc BRETAGNE :	1 voix
Nombre de bulletins blancs :	10
Nombre de bulletins nuls :	0

Madame Arminda GUIBLAIN est proclamée 3^{ème} Vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 4^{ème} vice-président :

Après appel à candidatures, Monsieur Magloire SIOPATHIS se déclare candidat.

Ont obtenu :

Magloire SIOPATHIS :	51 voix
Nordine BOUCHROU :	1 voix
Nombre de bulletins blancs :	9
Nombre de bulletins nuls :	1

Monsieur Magloire SIOPATHIS est proclamé 4^{ème} Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 5^{ème} vice-président :

Après appel à candidatures, Madame Odile MALTOFF se déclare candidate.

A obtenu :

Odile MALTOFF :	52 voix
Nombre de bulletins blancs :	9
Nombre de bulletins nuls :	1

Madame Odile MALTOFF est proclamée 5ème Vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 6^{ème} vice-président :

Après appel à candidatures, Monsieur Dominique CHAMBENOIT se déclare candidat.

A obtenu :

Dominique CHAMBENOIT :	51 voix
Nombre de bulletins blancs :	10
Nombre de bulletins nuls :	1

Monsieur Dominique CHAMBENOIT est proclamé 6ème Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 7^{ème} vice-président :

Après appel à candidatures, Monsieur Francis HEURLEY se déclare candidat.

A obtenu :

Francis HEURLEY :	53 voix
Nombre de bulletins blancs :	8
Nombre de bulletins nuls :	1

Monsieur Francis HEURLEY est proclamé 7ème Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 8^{ème} vice-président :

Après appel à candidatures, Monsieur Philippe VANTHEEMSCHE et Monsieur Denis ROYCOURT se déclarent candidats.

Ont obtenu :

Philippe VANTHEEMSCHE :	44 voix
Denis ROYCOURT :	6 voix
Stéphane ANTUNES :	1 voix
Patrick BARBOTIN :	2 voix
Nombre de bulletins blancs :	8
Nombre de bulletins nuls :	1

Monsieur Philippe VANTHEEMSCHE est proclamé 8ème Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 9^{ème} vice-président :

Après appel à candidatures, Monsieur Lionel MION se déclare candidat.

Ont obtenu :

Lionel MION :	48 voix
Patrick BARBOTIN :	2 voix
Sophie FEVRE :	1 voix
Nombre de bulletins blancs :	9
Nombre de bulletins nuls :	2

Monsieur Lionel MION est proclamé 9ème Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 10^{ème} vice-président :

Après appel à candidatures, Monsieur Pascal BARBERET se déclare candidat.

Ont obtenu :

Pascal BARBERET:	50 voix
Denis ROYCOURT :	2 voix
Nombre de bulletins blancs :	10
Nombre de bulletins nuls :	0

Monsieur Pascal BARBERET est proclamé 10ème Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 11^{ème} vice-président :

Après appel à candidatures, Monsieur Mickaël TATON se déclare candidat.

Ont obtenu :

Mickaël TATON :	45 voix
Nordine BOUCHROU :	1 voix
Patrick BARBOTIN :	1 voix
Gérard DELILLE :	1 voix
Denis ROYCOURT :	2 voix
Yves VECTEN :	3 voix
Patrick PICARD :	1 voix
Nombre de bulletins blancs :	7
Nombre de bulletins nuls :	1

Monsieur Mickaël TATON est proclamé 11ème Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

N° 2020-071

Objet : Bureau communautaire - Détermination du nombre de membres

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de fixer le nombre de membres du Bureau communautaire à 18 membres.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 50
- voix contre : 0
- abstentions : 12 N. BRIOLLAND, S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT, P. CROS, JL BRETAGNE, P. BARBOTIN.
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-072**Objet : Bureau communautaire - Election des membres**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de désigner les 6 membres suivants pour siéger au Bureau communautaire :

- Chrystelle EDOUARD
- Yves VECTEN
- Nicolas BRIOLLAND
- Stéphane ANTUNES
- Gérard DELILLE
- Emilie LAFORGE

- de dire que la composition du Bureau communautaire se présente comme suit :

Président	Crescent MARAULT
1 ^{er} vice-président	Christophe BONNEFOND
2ème vice-président	Pascal HENRIAT
3ème vice-président	Arminda GUIBLAIN
4ème vice-président	Magloire SIOPATHIS
5ème vice-président	Odile MALTOFF
6ème vice-président	Dominique CHAMBENOIT
7ème vice-président	Francis HEURLEY
8ème vice-président	Philippe VANTHEEMSCHE
9ème vice-président	Lionel MION
10ème vice-président	Pascal BARBERET
11ème vice-président	Mickaël TATON
Conseillère déléguée	Chrystelle EDOUARD
Conseiller délégué	Yves VECTEN
Conseiller délégué	Nicolas BRIOLLAND
Conseiller délégué	Stéphane ANTUNES
Conseiller délégué	Gérard DELILLE
Conseillère déléguée	Emilie LAFORGE

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 43
- bulletins blancs	: 15
- bulletins nuls	: 4
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 2

N° 2020-073**Objet : Elus communautaires – Fixation des indemnités**

Les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour les collectivités locales. Elles sont établies en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, selon un pourcentage croissant avec la population.

L'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales prévoit que les indemnités votées par les organes délibérants des Communautés d'Agglomération pour l'exercice effectif des fonctions de Président ou de Vice-président sont déterminées en appliquant un taux au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

	Président	Vice-Présidents
Population totale	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
De 50 000 à 99 999 habitants	110	44

– ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE

Elle est déterminée en additionnant les indemnités maximales annuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-présidents sur la base d'un effectif de 11 Vice-présidents.

L'enveloppe maximale annuelle calculée pour la Communauté de l'auxerrois sur la base des taux maximum s'élève à 277 236 €.

– INDEMNITE DU PRESIDENT

Les indemnités de fonction du Président de la Communauté de l'auxerrois sont fixées à 102% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

– INDEMNITE DES VICE-PRESIDENTS

Les indemnités de fonction des Vice-présidents de la Communauté de l'auxerrois sont fixées à 41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

– INDEMNITES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES

En application des dispositions combinées des articles L. 5216-4 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, il est possible de verser une indemnité complémentaire, plafonnée à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, aux conseillers communautaires auxquels le Président délègue une partie de ses fonctions. Toutefois, le total de

ces indemnités complémentaires et de celles versées au Président et aux vice-présidents ne doit pas dépasser l'enveloppe constituée du montant des sommes maximales susceptibles d'être allouées aux seuls président et aux vice-présidents. De ce fait, l'enveloppe restant disponible, après affectation des crédits alloués aux indemnités du Président et des Vice-Présidents, peut être redistribuée comme suit :

Les indemnités de fonction des Conseillers communautaires délégués sont fixées à 6 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'enveloppe annuelle globale retenue s'élève par conséquent à 274 902 €.

- DATE D'EFFET

Les indemnités du président, des premier et deuxième vice-présidents seront versées à effet du 10 juillet 2020. Les indemnités des autres vice-présidents et délégués seront versées dès la prise d'effet de leur délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De fixer le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents, et conseillers communautaires délégués conformément aux dispositions ci-dessus ;

Fonction	Nombre d'élus(s)	Modalités de calcul de l'indemnité	Coût mensuel total brut par fonction
Président	1	102 % de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique	3967,19
Vice-présidents	11	41 % de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique	1594,65
Conseillers communautaires délégués	6	6 % de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique	233,36

- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, chapitre 65 de l'exercice 2020.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstentions : 9 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. COMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT, P. BARBOTIN
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-074

Objet : Relations entre l'EPCI et les communes – Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De prendre acte de la tenue du débat relatif à l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI ;
- D'élaborer un projet de pacte de gouvernance dans le délai de 9 mois à compter du renouvellement général des élus ;
- De soumettre le projet de pacte à l'avis des conseils municipaux des communes membres.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-075

Objet : Levée du scrutin secret

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De ne pas voter au scrutin secret la désignation des représentants de l'assemblée dans les délibérations de la présente séance.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-076

Objet : Office Auxerrois de l'Habitat – Désignation des personnalités qualifiées

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner pour siéger au sein de l'Office Auxerrois de l'Habitat :

1) Au titre des personnes qualifiées :

Valérie Giabbani
Christiane Antenni
Yves Lagarrigue
Mahiedine Chenouna
Alain Thuault
Isabelle Joaquina (conseillère départementale de l'Yonne)
Raymonde Delage (conseillère municipale d'Auxerre)

2) Au titre du représentant des associations d'insertion :

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 5 S. FEVRE, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 1 S. DOLOZILEK
- absents lors du vote : 2

N° 2020-077

Objet : Conseil d'administration de SOLIHA 89-58 - Désignation d'un représentant de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de :

- désigner Monsieur Christophe BONNEFOND pour siéger au sein du Conseil d'administration de SOLHIA 89-58.
-

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-078

Objet : Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Désignation d'un représentant de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de :

- désigner Monsieur Daniel CRENE pour siéger au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.
-

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-079

Objet : Commission de médiation - Désignation des représentants de la Communauté de l'auxerrois (un titulaire et un suppléant)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de :

- - Désigner Monsieur Dominique CHAMBENOIT titulaire et Monsieur Christophe BONNEFOND suppléant, pour siéger à la Commission de médiation.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-080

Objet : Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté - Désignation d'un représentant de la Communauté de l'auxerrois

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de :

- désigner Monsieur Crescent MARAULT pour siéger au sein de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-081

Objet : Association « AGTLI » (tiers lieu icaunais) - Désignation de quatre représentants de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de :

- désigner Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX, Madame Maryse NAUDIN, Madame Céline BAHR et Madame Florence LOURY pour siéger au sein de l'association « AGTLI ».

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-082

Objet : Incubateur régional Déca Bourgogne Franche Comté - Désignation d'un représentant de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de :

- de désigner Monsieur Philippe VANTHEEMSCHE pour siéger au sein de l'incubateur régional Déca BFC.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-083

Objet : Yonne Equipement / Yonne Développement - Désignation des représentants de la Communauté de l'auxerrois (trois représentants Yonne Equipement et un représentant Yonne Développement)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner :

- Monsieur Crescent MARAULT, Monsieur Lionel MION et Monsieur Mani CAMBEFORT représentants au sein de Yonne Equipement,
- Monsieur Crescent MARAULT représentant au sein de Yonne Développement.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstention : 1 M. NAVARRE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-084

Objet : GIP Territoires numériques - Désignation des représentants de la Communauté de l'auxerrois au sein de l'assemblée générale (un titulaire et un suppléant)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner :

- Madame Arminda GUIBLAIN titulaire et Monsieur Yves VECTEN suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée générale du G.I.P Territoires numériques.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-085

Objet : Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant de la Communauté de l'Auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de désigner Madame Arminda GUIBLAIN pour siéger au sein de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA).

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-086

Objet : Association pour la qualité de l'eau potable - Désignation de dix représentants de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger au sein de l'Association pour la qualité de l'eau potable :

10 représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale :

- Yves VECTEN
- Mickaël TATON
- Jean-Luc BRETAGNE
- Daniel CRENE
- Emmanuel CHANUT
- Maud NAVARRE
- Patrick BARBOTIN
- Denis ROYCOURT
- Frédéric PETIT
- Christian GUERAULT

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-087

Objet : Syndicat mixte « Fédération des eaux de Puisaye Forterre » - Désignation des représentants de la Communauté de l'Auxerrois (deux titulaires et deux suppléants)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner :

2 titulaires :

- Yves VECTEN
- Christian CHATON

- 2 suppléants :
- Daniel CRENE
- Mickaël TATON

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-088

Objet : Commission consultative mixte paritaire du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne - Désignation des représentants de la Communauté de l'auxerrois (un titulaire et un suppléant)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger au sein de la Commission consultative mixte paritaire du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne :

1 Titulaire : Daniel CRENE

1 Suppléant : Eric LUBRANO

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-089

Objet : Association AMIDON 89 - Désignation d'un représentant de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de désigner Madame Auria BOUROUBA pour siéger au sein de l'association AMIDON 89.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-090

Objet : Maison de l'Emploi et de la Formation de l'auxerrois - Désignation des représentants de la Communauté de l'auxerrois (un titulaire et un suppléant)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'auxerrois :

1 titulaire : Laurent PONROY

1 suppléant : Magloire SIOPATHIS

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-091

Objet : Mission Locale - Désignation des représentants de la Communauté de l'auxerrois (un titulaire et un suppléant)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger au sein de la Mission Locale :

1 titulaire : Laurent PONROY

1 suppléant : Magloire SIOPATHIS

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-092

Objet : Résidence des Jeunes de l'Yonne - Désignation de deux représentants de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger au sein de la Résidence des Jeunes de l'Yonne :

2 représentants :

- Isabelle JOAQUINA

- Jean-Luc LIVERNEAUX

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-093

Objet : Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Auxerre - Désignation de deux représentants de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de désigner Monsieur Pascal HENRIAT et Monsieur Christophe BONNEFOND pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Auxerre.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-094

Objet : Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé d'Auxerre - Désignation de deux représentants de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de désigner Madame Arminda GUIBLAIN et Monsieur Lionel MION pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-095

Objet : EPHAD des Coteaux à St Bris - Désignation de trois représentants de la Communauté de l'auxerrois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner :

- Monsieur Nicolas BRIOLLAND, Monsieur Christian BOULEY et Monsieur Olivier FELIX pour siéger au Conseil d'administration de l'EPHAD des Côteaux à Saint Bris le Vineux.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-096

Objet : Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) - Désignation des représentants de la Communauté de l'auxerrois (un titulaire et un suppléant)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger au sein du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) :

1 Titulaire : Magloire SIOPATHIS

1 Suppléant : Emilie LAFORGE

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-097

Objet : Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté - Désignation des représentants de la Communauté de l'auxerrois (deux titulaires et deux suppléants)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger au sein de l'Établissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté :

2 titulaires :

- Christophe BONNEFOND
- Maryse NAUDIN

2 suppléants :

- Arminda GUIBLAIN
- Odile MALTOFF

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-098

**Objet : Conseils d'administration des collèges et des lycées de l'auxerrois -
Désignation des dix représentants de la Communauté de l'auxerrois**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

-de désigner les représentants suivants pour siéger au sein des Conseils d'administrations respectifs des établissements ci-dessous :

Établissements	Représentants
Collège Albert Camus	Magloire SIOPATHIS
Collège Denfert Rochereau	Mickaël TATON
Collège Jean Bertin	Pascal BARBERET
Collège Paul Bert	Philippe VANTHEEMSCHE
Lycée Albert Schweitzer	Philippe VANTHEEMSCHE
Lycée Auxerre-Labrosse	Francis HEURLEY
Lycée Jacques Amyot	Lionel MION
Lycée Joseph Fourier	Armindia GUIBLAIN
Lycée Saint-Germain	Magloire SIOPATHIS
Lycée des métiers Vauban	Jean-Luc LIVERNEAUX

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-099

**Objet : Commission de réforme - Désignation de deux représentants de la
Communauté de l'auxerrois**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de désigner les deux représentants de l'administration suivants : Monsieur Gérard DELILLE et Monsieur Laurent PONROY.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-100

Objet : Comité National d'Action Sociale (CNAS) - Désignation des représentants de la Communauté de l'auxerrois (un titulaire et un suppléant)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger au sein du CNAS :

1 Titulaire : Gérard DELILLE

1 Suppléant : Yves VECTEN

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-101

Objet : ZAE AuxR Parc - Conventions relatives aux différentes mesures mises en œuvre afin de compenser les effets vis-à-vis des zones humides et des espèces animales protégées

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'adopter la convention-cadre et les conventions d'application à conclure avec le CENB et d'en permettre la signature par son Président,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstentions : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-102

Objet : ZAE AuxR Parc Parcelles boisées sur AUGY et MONETEAU - Application du régime forestier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'accepter les propositions de l'Office National des Forêts,
- De demander à faire bénéficiaire du Régime Forestier les 3 parcelles citées ci-dessus, pour une superficie totale de 17 ha 92a 63ca,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstention : 0

- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-103

Objet : ZAE AuxR Parc – Vente de parcelles n° 8 et n° 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis de vente puis les actes de vente au profit de la société PHM INVEST, pour un montant de 986 805, 00 € HT (1 184 166, 00 € TTC) ainsi que tous les documents nécessaires aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-104

Objet : ZAE AuxR Parc – Vente de parcelle n° 23

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis de vente puis l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-105

Objet : Aides économiques liées à la crise sanitaire - Pacte régional avec les territoires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De valider la convention de partenariat entre la Région Bourgogne Franche Comté et la Communauté de l'Auxerrois pour le fonds régional d'avances remboursables,
 - De valider la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de l'Auxerrois pour le fonds régional des territoires,
 - D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision.
-

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 62
- voix contre	: 0
- abstention	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 2

N° 2020-106

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Convention financière avec le syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour une extension de ligne électrique nécessaire à la Station d'Épuration de Montallery à Venoy-Soleines

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention financière avec le SDEY jointe en annexe,
- de dire que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget annexe d'assainissement collectif.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 62
- voix contre	: 0
- abstention	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 2

N° 2020-107

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Convention financière avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour une extension de la ligne électrique nécessaire à la station d'épuration de Venoy-Montallery

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention financière avec le SDEY jointe en annexe,
- de dire que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget annexe d'assainissement collectif.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 62
- voix contre	: 0
- abstention	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 2

N° 2020-108

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Subvention pour pompe de relevage

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'accorder une subvention de 1 500 € au plus pour l'installation d'une pompe de relevage dans le cadre du branchement au réseau d'assainissement collectif lié aux travaux d'assainissement 2018-2019 des Courlis et des Ponceaux à Charbuy,
- de verser cette subvention au propriétaire de la propriété raccordée au réseau d'assainissement sur présentation d'une facture et après vérification de la conformité du branchement,
- de dire que cette aide n'est valable que dans les 2 ans qui suivent la date de réception des travaux d'assainissement effectué dans la rue des riverains concernés,
- d'accorder cette subvention à Monsieur et Madame DYKSTRA sise 20 rue des Maraîchers à Charbuy, ainsi qu'aux propriétaires des propriétés situées 23 rue des Bruyères, 9 rue des Bruyères, 4 rue de l'Ancienne École, 2 route des Vernes de Lavaut, 4 route des Vernes de Lavaut, 4bis route des Vernes de Lavaut, 6 route des Vernes de Lavaut, 6bis route des Vernes de Lavaut, 8 route des Vernes de Lavaut, 16bis rue des Maraîchers à Charbuy, s'ils en font la demande, dans le cadre des conditions précitées,
- d'autoriser le Président à signer tous actes à venir nécessaires au versement des subventions,
- de dire que les crédits nécessaires à cette subvention sont inscrits au budget annexe d'assainissement collectif.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 62
- voix contre	: 0
- abstention	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 2

N° 2020-109

Objet : Service Public d'Assainissement Non Collectif – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Le Conseil communautaire prend acte du rapport.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-110

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Le Conseil communautaire prend acte du rapport.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-111

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Rapport d'activités DSP

Le Conseil communautaire prend acte des rapports d'activité 2019 des DSP assainissement.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-112

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif - Règlement de dépotage des matières de curage, de vidanges et des graisses de la station d'épuration d'Appoigny

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le nouveau règlement de dépotages des matières de curage, de vidanges, et des graisses de la station d'épuration d'Appoigny,
- de maintenir les tarifs délibérés par le SIETUEA le 2 décembre 2015.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

N° 2020-113

Objet : Réseau d'eau potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Le Conseil communautaire prend acte du rapport.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-114

Objet : Réseau d'eau potable – Rapport d'activités DSP

Le Conseil communautaire prend acte des rapports d'activité 2019 des délégations de service public d'eau potable.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-115

Objet : Concession de service public de transport de personnes et de location de bicyclettes - Rapport d'activités DSP

Le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel de la délégation de service public de transport joint à la présente délibération.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-116

Objet : Concession de service public de transport de personnes et de location de bicyclettes - Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 de la concession de service public de transport et de personnes et de location de bicyclettes joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec la société Transdev Mobilité.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 4

N° 2020-117**Objet : Programme local de l'habitat (PLH) – Octroi des subventions pour la production de logements sociaux pour l'année 2020**

Le tableau ci-dessous fait état des demandes de subventions pour l'année 2020 :

Organisme	Communes	Adresse	Nombre et typologie logement	Montant subvention CA (€)
O.A.H.	Appoigny	« La Fontaine Gilotte »	3 PLUS 2 PLAI	7 000 €
TOTAL			3 PLUS 2 PLAI	7 000 €

La présente opération répond aux objectifs de déconcentration de l'offre locative sociale au profit des communes périphériques d'Auxerre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer les demandes de subventions pour les opérations précitées,
- de verser les subventions à l'Office Auxerrois de l'Habitat, selon les modalités précitées,
- de dire que les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de l'exercice 2020.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 1 S. DOLOZILEK
- absents lors du vote : 4

N° 2020-118**Objet : Emploi de collaborateur de cabinet – Création**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De créer un emploi de collaborateur de cabinet, à temps complet ;
- D'affecter les crédits nécessaires au traitement indiciaire et au régime indemnitaire de l'agent ;
- De dire que les crédits seront prélevés sur le chapitre 012, article 64131 et 6413 inscrits au BP 2020.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 52
- voix contre : 0
- abstentions : 8 S. FEVRE, M. DEBAIN, M. RAPHAT, M. CAMBEFORT, M. NAVARRE, R. MELINE, F. LOURY, D. ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 4

N° 2020-119**Objet : Personnel communautaire – Actualisation du régime indemnitaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'adopter le régime indemnitaire tel que défini en annexe,
- D'autoriser le versement du régime indemnitaire tel que décrit dans la présente délibération,
- D'autoriser le président à signer les actes à venir, en application de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires seront proposés au vote du budget, chapitre 012.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 4

N° 2020-120**Objet : Personnel communautaire – Modification de l'effectif réglementaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- .D'approuver l'effectif réglementaire tel qu'il apparaît dans le tableau ci-joint ;
- .D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération ;
- .De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 4

N° 2020-121**Objet : Interventions des agents de la Communauté de l'Auxerrois – Tarifs 2020**

Il est proposé de mettre en place des tarifs pour l'année 2020 concernant les interventions des agents de la Communauté de l'Auxerrois à savoir :

INTERVENTIONS DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS			
Date d'application : 1^{er} janvier 2020			
Objet du droit	Unité	Tarifs 2020	Tarifs antérieurs
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Communauté de l'auxerrois (7 h – 22 h)	Heure	21,87 €	35,00 €
Coût horaire d'intervention d'un agent de la	Heure	37,34 €	43,70 €

Communauté de l'auxerrois nuît (22 h – 7 h)			
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Communauté de l'auxerrois service maintenance mécanique	Heure	42,72 €	45,90 €
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Communauté de l'auxerrois dimanche et jour férié tombant un week-end	Heure	32,80 €	52,50 €
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Communauté de l'auxerrois jour férié de la semaine	Heure	43,74 €	70,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- - De mettre en place des tarifs pour l'année 2020 concernant les interventions des agents de la Communauté de l'Auxerrois.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 4

N° 2020-122

Objet : Dépenses engagées par la Communauté de l'Auxerrois au profit du syndicat mixte Yonne Médián - Convention de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes de la convention,
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 4

N° 2020-123

Objet : Fourniture de télécommunication – Groupement de commandes entre la Communauté de l'auxerrois et la Ville d'Auxerre

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60

- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 4

N° 2020-124

Objet : Fourniture de serrures électroniques - Convention de groupement de commandes entre la Communauté de l'auxerrois, la ville d'Auxerre et le CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 4

N° 2020-125

Objet : Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil communautaire

Décisions du Président :

N°	Date	Objet
ADM-003-2020	17.02.20	Il est conclu un avenant n°1 au lot n°4 du marché n° 2017-12 relatif à la réalisation d'un pôle environnemental communautaire, ayant pour objet la prise en compte d'évolutions techniques du projet. L'avenant d'un montant de 31 063,79 € HT (soit un écart de 5,83 %) porte le montant initial du marché de 533 516,24 € HT à un montant de 564 580,03 € HT.
ADM-005-2020	02.03.20	Il est conclu un avenant n°2 au marché n°2017-21 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour l'évaluation et l'élaboration du programme local de l'habitat, ayant pour objet l'amélioration du PLH en collaboration avec les services de la Préfecture. L'avenant d'un montant de 7 000,00 € HT (soit un écart de 30,11 % cumulé avec l'avenant 1) porte le montant initial du marché de 69 750,00 € HT à un montant de 90 750,00 € HT (avenants 1 et 2 cumulés).
ADM-006-2020	24.02.20	Il est conclu un avenant n°3 au marché n°2017-07 relatif à la location et à l'entretien des vêtements de protection individuelle à haute visibilité des agents des services déchets de la Communauté de l'auxerrois, qui annule et remplace l'avenant n°1. L'avenant d'un montant de 15 113,83 € HT (soit un écart de 20 %) porte le montant initial du marché de 75 569,14 € HT à un montant de 90 682,97 € HT.

ADM-007-2020	13.02.20	<p>Il est conclu un avenant n°2 au lot n°1 du marché n°2019-04 relatif à la connexion du réseau d'eau potable de Chitry Le Fort, ayant pour objet d'intégrer de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires.</p> <p>L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.</p>
ADM-008-2020	26.02.20	<p>Il est conclu deux conventions portant autorisation d'occupation du domaine public et relatives à la mise en place et la gestion de distributeurs automatiques pour les années 2020 à 2023.</p> <p>La convention pour le lot n°1 :Distributeurs de produits alimentaires a été conclue avec la société ETS PATOUILLET, 4 avenue de la gare 21110 GENLIS. Le montant de la redevance correspond à 40 % du chiffre d'affaires hors taxes sur tous les produits avec un minimum garanti annuel de 5 000 € HT.</p> <p>L'autorisation, accordée à compter du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, est reconductible 3 fois pour une durée d'un an.</p> <p>La convention pour le lot n°2 :Distributeurs d'articles et accessoires de piscine a été conclue avec la société TOPSEC FRANCE, 19 rue de la Baignade 94400 VITRY SUR SEINE. Le montant de la redevance correspond à 20% du chiffre d'affaires hors taxes sur tous les produits avec un minimum garanti annuel de 1 000 € HT.</p> <p>L'autorisation, accordée à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, est reconductible 3 fois pour une durée d'un an.</p>
ADM-009-2020	19.02.20	<p>Il est conclu un avenant n°1 au marché n°2019-17 relatif à la remise à niveau des voiries des Zones d'Activités Économiques, ayant pour objet l'augmentation des quantités prévues initialement.</p> <p>L'avenant d'un montant de 18 107,62 € HT (soit un écart de 12,38%) porte le montant initial du marché de 146 221,53 € HT à un montant de 164 329,15 € HT.</p>
ADM-010-2020	11.03.20	<p>Il est conclu un avenant n° 3 au lot n° 2 du marché n° 2019-20 relatif aux travaux sur le réseau d'eau potable (conduites, branchements et divers) - Programme 2018, ayant pour objet de modifier le profil et le tracé des forages dirigés sous le domaine autoroutier.</p> <p>L'avenant d'un montant de 11 780,24 € HT (soit un augmentation de 9,08%) porte le montant initial du marché de 129 741,40 € HT à 141 521,64 € HT.</p>
ADM-012-2020	25.03.20	<p>Il est conclu un avenant n°3 au marché n°2018-03 relatif à l'acquisition et maintenance d'une solution logicielle full-web globale pour la gestion et la consultation de données géographiques en ligne et l'instruction des autorisations d'urbanisme et compétences associées ayant pour objet de rectifier des montants de l'avenant n°2 et de modifier la répartition d'une journée de formation.</p> <p>L'avenant d'un montant de 10 400,00 € HT porte le montant initial du marché de 168 995,76 € HT à 185 055,76 € HT (soit un augmentation de 9,50%, tous avenants confondus).</p>

ADM-013-2020	06.07.20	<p>Il est conclu un avenant n°4 au lot n°1 du marché n°2018-30 relatif aux travaux sur le réseau d'eau potable (conduites, branchements et divers) - Programme 2018, ayant pour objet la création d'un nouveau prix au bordereau des prix unitaires afin de procéder au déploiement de compteurs de sectorisation sur trois tronçons concernés par le marché.</p> <p>L'avenant d'un montant de 23 179,11 € HT (soit un augmentation de 6,31%, tous avenants confondus) porte le montant initial du marché de 3 171 848,62 € HT à 3 372 138,64 € HT.</p>
ADM-015-2020	20.04.20	<p>Il est conclu un avenant n°1 au marché n°19VA17 relatif à l'aménagement du tiers lieu dans le bâtiment vestiaire de l'usine Guilliet.</p> <p>L'avenant d'un montant de 25 160,00 € HT (soit un augmentation de 46,52%) porte le montant initial du marché de 54 080,00 € HT à 79 240,00 € HT.</p>
ADM-016-2020	29.04.20	<p>Il est conclu un avenant n°6 au lot n°1 du marché n°2017-11 relatif à des travaux sur le réseau d'eau potable (conduites, branchements et divers) - Programme 2017.</p> <p>L'avenant d'un montant de 9 350,00 € HT (soit une augmentation de 0,71% tous avenants confondus) porte le montant initial du marché de 1 029 559,31 € HT à 1 037 153,21 € HT.</p>
ADM-017-2020	19.05.20	<p>Il est conclu un avenant n°3 au lot n°1 du marché n°2017-12 relatif à la réalisation d'un Pole Environnemental Communautaire.</p> <p>L'avenant d'un montant de 5 492,00 € HT (soit une augmentation de 3% tous avenants confondus) porte le montant initial du marché de 180 969,25 € HT à 186 461,25 € HT.</p>
ADM-018-2020	04.05.20	<p>Il est conclu un avenant n°2 au lot n°7 du marché n°2017-12 relatif à la réalisation d'un Pole Environnemental Communautaire.</p> <p>L'avenant d'un montant de 2 240,00 € HT (soit une augmentation de 6,96% tous avenants confondus) porte le montant initial du marché de 63 355,00 € HT à 65 595 € HT.</p>
ADM-019-2020	05.05.20	<p>Il est conclu un avenant n°2 au lot n°9 du marché n°2017-30 relatif à la réalisation d'un Pole Environnemental Communautaire.</p> <p>L'avenant d'un montant de - 488,84 € HT (soit une augmentation de 16,07 % tous avenants confondus) porte le montant initial du marché de 139 437,72 € HT à 161 839,94 € HT.</p>
ADM-020-2020	18.05.20	<p>Il est conclu un avenant n°2 au lot n°14 du marché n°2017-30 relatif à la réalisation d'un pôle environnemental communautaire.</p> <p>L'avenant d'un montant de 13 158,78 € HT (soit un écart de 13,43% tous avenants cumulés) porte le montant initial du marché de 176 086,60 €HT à un montant de 199 731,84 € HT.</p>

ADM-022-2020	18.06.20	<p>Il est conclu un marché n°20CA04 « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre De centrales photovoltaïques au sol et ombrières de parking », conclu avec HESPUL, 242 B boulevard Saint Germain 75007 PARIS.</p> <p>Le montant de son offre s'élève à 7 700,00 € HT.</p> <p>La mission débute à la date de notification du marché et prend fin à l'acceptation par la maîtrise d'ouvrage du rapport d'analyse des offres définitif.</p>
ADM-023-2020	18.06.20	<p>Il est conclu un marché n° 20CA05 « Relance - Étude préalable à la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Auxerre », conclu avec PARIS U, 35 rue du Sentier, 75002 PARIS.</p> <p>Le montant de son offre s'élève à 79 840,00 € HT.</p> <p>Cette étude se déroulera sur 24 mois fermes à compter de la notification du marché.</p>
ADM-024-2020	19.06.20	<p>Il est conclu un avenant n°2 au marché n°2016-11 « Etude complémentaire à la connaissance du champ captant de la Plaine des Isles préalable à sa protection », ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution du marché à un délai d'exécution de 36 mois.</p> <p>Le montant initial du marché reste inchangé.</p>
ADM-025-2020	17.06.20	<p>Il est conclu un avenant n° 4 au marché n°2017-07 relatif à la location et à l'entretien des vêtements de protection individuelle à haute visibilité des agents des services déchets de la Communauté de l'auxerrois, ayant pour objet la location et l'entretien de vêtements complémentaires ainsi que la modification de la date de fin de marché.</p> <p>L'avenant d'un montant de 22 670,74 € HT (soit un écart de 50 % tous avenants confondus) porte le montant initial du marché de 75 569,14 € HT à un montant de 113 353,71 € HT.</p>
ADM-026-2020	03.07.20	<p>Il est conclu un avenant n°1 au marché n°ASS-VE1 « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE VENOY ET DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – LOT 2 : STATION D'ÉPURATION », ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution d'1 mois, soit 16 mois d'exécution au total. Le montant contractuel du marché est augmenté de 79 612,50 € HT, le nouveau montant du marché est donc de 1 729 612,50 € HT, soit 2 075 535,00 € TTC, soit une augmentation de 4,83 %.</p>
ADM-027-2020	03.07.20	<p>Il est conclu un marché n° 20CA02 relatif au nettoyage et à l'entretien du Pôle Environnemental Communautaire, conclu avec la société DECA PROPLETE, 24, Rue des Champoulains, 89000 AUXERRE. Le marché est conclu pour un montant de 1 698,45 € HT mensuel, soit 2 038,18 € TTC mensuel.</p> <p>Le marché est conclu de sa date de notification au 31 décembre 2020.</p>

ADM-028-2020	13.08.20	En application des articles R2185-1 et R2185-2 du Code de la commande publique, le marché ASS-GU1 de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de GURGY est déclaré sans suite pour un motif d'intérêt général en raison d'une erreur affectant la procédure.
ADM-029-2020	06.08.20	En application de l'article R2185-1 du Code de la commande publique, le lot 1 (Installations de chantier – Dépose) du marché 20CA09 Travaux de réhabilitation des anciens vestiaires de l'Usine Guillet en Tiers-Lieu est déclaré infructueux en raison d'une absence d'offre.
ADM-030-2020	06.08.20	En application de l'article R2185-1 du Code de la commande publique, le lot 4 (Façade et revêtements extérieurs) du marché 20CA09 Travaux de réhabilitation des anciens vestiaires de l'Usine Guillet en Tiers-Lieu est déclaré infructueux en raison d'une absence d'offre.
DCG-001-2020	11.02.20	Demande de subvention auprès de l'État pour financer l'installation de vidéoprotection dans les bus à hydrogène.
DCG-002-2020	18.02.20	Demande de subvention auprès de l'État pour financer la sécurisation des sites sensibles du réseau d'eau potable.
DCG-003-2020	03.03.20	Portant demande de subvention auprès du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.
DCG-004-2020	29.04.20	Demande de subvention auprès de l'État pour financer l'installation de vidéoprotection dans les bus à hydrogène.
DCG-005-2020	05.05.20	Demande de subvention auprès de l'ADEME afin de financer l'achat de cinq bus à hydrogène.
DCG-006-2020	14.05.20	Demande de subvention auprès de l'État pour financer la sécurisation des sites sensibles du réseau d'eau potable.
DCG-007-2020	19.05.20	Demande de subvention auprès de l'État pour financer les travaux de requalification du fond de bassin au Stade Nautique de l'Arbre Sec à Auxerre.
DCG-008-2020	26.05.20	Demande de subvention auprès de l'État (DETR 2020) pour financer la sécurisation du pôle d'échange multimodal.
DCG-009-2020	29.05.20	Portant demande de subvention pour le remplacement de l'éclairage aquatique du Stade Nautique par des LED.
DCG-010-2020	29.05.20	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des travaux de sectorisation de compteurs d'eau potable.
DCG-011-2020	11.06.20	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour financer la mise en compostage des boues de la lagune de Venoy.
DCG-012-2020	24.06.20	Demande de subvention auprès de l'État (DETR 2020) pour financer la sécurisation de la circulation sur l'aire d'accueil des gens du voyage.
FB-002-2020	08.04.20	Versement du solde de la subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € à l'Office de tourisme auxerrois.
FB-003-2020	08.04.20	Versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 600 € à l'association de gestion du tiers lieu (AGTLI).

FB-004-2020	28.04.20	Versement d'une subvention d'un montant de 22 000 € à l'association de gestion du tiers lieu (AGTLI).
FB-005-2020	13.05.20	Versement de la cotisation annuelle d'un montant de 700 € à l'Ordre des architectes.
FB-006-2020	08.06.20	Versement d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 10 000 € à l'entreprise Baudoin Thillien.
FB-007-2020	08.06.20	Versement d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 1 000 € à Madame Dias-Savery.
FB-008-2020	08.06.20	Versement d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 2 500 € à Madame Lehen.
FB-009-2020	08.06.20	Versement d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 1 050 € à Madame Jozon.
FB-010-2020	09.06.20	Versement d'une aide aux loyers d'un montant de 3 000 € à Monsieur et Madame Trégouet.
FB-011-2020	10.06.20	Versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois.

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises ci-dessus.

N° 2020-126

Objet : Commissions thématiques – Création et composition

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De créer 5 commissions thématiques dont les périmètres sont définis ci-après ;
 - 1) Environnement : Eau, assainissement, déchets, tri, énergie ;
 - 2) Economie : Développement économique, tourisme, formation, TIC, zones d'activités ;
 - 3) Finances : Budget, évaluation des charges transférées, mutualisation, communication ;
 - 4) Mobilités : transport, déplacements, voies douces ;
 - 5) Infrastructures : Logement, habitat, urbanisme, aménagements.
- De fixer la composition de chaque commission à 31 membres soit 1 par commune et 3 pour Auxerre ;
- De demander à chaque commune de désigner ses représentants dans les différentes commissions thématiques.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 0